



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 juillet 2011

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny sont convoqués en Assemblée communale **le mardi 5 juillet 2011, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 avril 2011 (ce PV ne sera pas lu ; il pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur le site internet www.autigny.ch)
2. Délégations de compétences
 - a. Compétence financière de CHF 30'000.—ou équivalent en surface de terrain pour procéder à des échanges de biens immobiliers
 - b. Compétence financière pour traiter les droits réels communaux dans le cadre du RPS et de la nouvelle mensuration
3. Elections des commissions
 - Commission financière
 - Commission d'aménagement du territoire
 - Commission de naturalisation
4. Mode de convocation des assemblées communales pour la période législative 2011 – 2016
5. Planification financière 2011 – 2016
6. Modification des statuts du Service social de Sarine-Ouest
 - Adhésion de la commune de Ponthaux
7. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle no 25 du 24 juin 2011
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Bulletin d'informations communales no 140 de mai 2011 à août 2011

Président	Monsieur Martin Wettstein, syndic Madame Dominique Haller, vice-syndique Monsieur Daniel Bovet, conseiller communal Monsieur Philippe Chassot, conseiller communal Monsieur André Maradan, conseiller communal Monsieur Olivier Marchon, conseiller communal Monsieur Yvan Sapin, conseiller communal
Secrétaire	Madame Sabine Barras, secrétaire communale
Scrutateurs	M. Angelo Tortorella, tables 1 et 2 M. Jacques Berset, tables 3, 4 et table du conseil
Votes	Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.
Excusés	Mme Sylvie Ulrich, M. Fabrice Pichonnaz, M. Marcel Roulin et M. Hans Jecklin
Membres présents	32 citoyens(nes) habilités à voter

M. Martin Wettstein ouvre la première assemblée communale de la période législative 2011 – 2016. Il souhaite la cordiale bienvenue aux participants ainsi qu'aux nouveaux conseillers communaux qui l'entourent, à savoir MM. Olivier Marchon, Daniel Bovet et André Maradan.

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 12 du RLCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale. Ce PV sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction.

M. Martin Wettstein présente l'ordre du jour à l'Assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 5 avril 2011

Comme annoncé dans le journal communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le PV de l'assemblée communale du 5 avril 2011 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune.

M. Daniel Chablais demande la parole afin d'émettre une remarque. Ce dernier, absent à la l'assemblée du 5 avril 2011, a été étonné, lors de la lecture du procès-verbal, de la

critique de M. Jacques Berset concernant le déneigement des routes. Il explique qu'en cas de fortes chutes de neige, il est obligé de passer plusieurs fois au même endroit avec le tracteur car si la neige est trop lourde, le tracteur n'a pas assez de puissance pour la chasser. Il précise qu'il commence par déblayer les routes communales pour finir par les chemins privés de la Crétausa. Il déneige ensuite sa place privée en accord avec son chef du moment, M. Angelo Tortorella, et uniquement lorsqu'il y a beaucoup de neige. Il relève également qu'il utilise fréquemment son matériel privé pour effectuer du travail communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

2. Délégation de compétence

La loi sur les communes donne la possibilité à l'assemblée communale de déléguer sa compétence au Conseil communal pour procéder à diverses opérations. Cette compétence est votée pour toute la durée de la législature.

a. Compétence financière de CHF 30'000.— ou équivalent en surface de terrain pour procéder à des échanges de biens immobiliers

Le Conseil communal demande à l'assemblée de lui déléguer une compétence financière de CHF 30'000.— ou équivalent en surface de terrain, afin qu'il puisse procéder à des échanges de biens immobiliers. Les tâches d'aménagement du territoire requièrent parfois de la flexibilité dans les décisions. Cette compétence garantirait au Conseil communal cette flexibilité. M. Martin Wettstein précise que cette dernière est identique à celle de la dernière législature et que le Conseil communal n'a pas eu à s'en servir.

b. Compétence financière pour traiter les droits réels communaux dans le cadre du RPS et de la nouvelle mensuration

Le Conseil communal demande également à l'assemblée de lui déléguer une compétence financière pour traiter les droits réels communaux dans le cadre du RPS et de la nouvelle mensuration. Le RPS n'étant pas tout à fait terminé, il se pourrait que le Conseil doive procéder encore à des échanges. De plus, la nouvelle mensuration suit son cours, et il pourrait être amené à effectuer également des échanges. Cette compétence est identique à celle de la dernière législature.

Vote de la compétence financière de CHF 30'000.— ou équivalent en surface de terrain pour procéder à des échanges de biens immobiliers

oui : 23 voix non : 0 voix abstention : 2 voix

La compétence financière de CHF 30'000.— est acceptée.

Vote de la compétence financière pour traiter les droits réels communaux dans le cadre du RPS et de la nouvelle mensuration

oui : 23 voix

non : 0 voix

abstention : 2 voix

La compétence financière pour traiter les droits réels communaux est acceptée.

3. Election des commissions

Pour la nouvelle période législative, il y a lieu de réélire les diverses commissions.

Election de la Commission financière

L'article 96 de la loi sur les communes stipule que l'assemblée communale élit une commission financière d'au moins trois membres. Ses tâches sont d'examiner le budget et de donner un préavis sur le plan financier, d'émettre une proposition de désignation de l'organe de révision, de prendre position sur le rapport de l'organe de révision et d'étudier les propositions de modification du taux d'impôts. Comme mentionné dans le bulletin communal, le Conseil communal est d'avis que la commission financière peut dorénavant fonctionner à trois membres. S'agissant d'une décision formelle, le nombre que composera la commission financière est soumis au vote.

M. Martin Wettstein passe la parole à **M. Samuel Cudré**, membre de la commission.

M. Samuel Cudré explique qu'en effet, les tâches de la Commission financière ont changé depuis que le contrôle des comptes est effectué par une fiduciaire. La tâche de la commission consiste dorénavant en une discussion sur les projets d'investissements proposés par le Conseil et la planification à long terme. Il s'agit désormais principalement d'un travail de discussion. La Commission se base sur les informations obtenues auprès du Conseil communal et de la fiduciaire pour conseiller l'assemblée communale. Il relève également qu'à trois, si un membre ne peut être présent, il n'en reste que deux ce qui n'est pas optimal pour motiver les discussions et que ce n'est plus tellement représentatif. La Commission financière conseille donc à l'assemblée de voter en faveur du statu quo à 5 membres.

Questions :

M. Jacques Berset demande quelles sont les compétences de la Commission financière selon les dispositions légales.

M. Martin Wettstein répète que ses tâches sont d'examiner le budget et de donner un préavis sur le plan financier, d'émettre une proposition de désignation de l'organe de révision, de prendre position sur le rapport de l'organe de révision et d'étudier les propositions de modification du taux d'impôts.

M. Nicolas Schmoutz demande dans quelle mesure, maintenant que la planification financière a été mise en place, la commission financière sera plus intégrée.

M. Martin Wettstein explique que l'idée est que dès que le budget est établi, la planification financière est adaptée. Les deux objets sont travaillés parallèlement en même temps. Il précise que le Conseil communal n'est pas opposé au nombre de cinq membres à la Commission financière. Il craignait que le nombre de candidats soit inférieur au nombre de postes vacants.

Vote pour le statu quo à cinq membres

oui : 21 voix non : 0 voix abstention : 4 voix

La Commission financière sera composée de cinq membres

M. Martin Wettstein présente les candidats : Mme Laurence Charrier, M. Noël Boschung, M. Samuel Cudré, Mme Murielle Cudré-Mauroux et M. Jérôme Raemy. Il demande si d'autres personnes se portent candidates, ce qui n'est pas le cas.

Mme Laurence Charrier, M. Noël Boschung, M. Samuel Cudré, Mme Murielle Cudré-Mauroux et M. Jérôme Raemy sont élus par acclamation.

Election de la Commission d'aménagement du territoire

Comme mentionné dans le bulletin communal, les tâches de cette commission seront très importantes. En effet, la révision du plan d'aménagement local sera un travail qui va s'étaler durant toute la législature. Dans un premier temps, cette commission fonctionnera, comme actuellement, à trois membres, plus deux membres de l'exécutif, à savoir MM. Philippe Chassot et Yvan Sapin. Il n'est pas exclu qu'à l'avenir nous devions en augmenter le nombre de membres. Les candidats sont : M. Dominique Corpataux, M. Nicolas Schmoutz, M. Fabrice Pichonnaz, Mme Valérie Huguenot et M. Christophe Cudré-Mauroux.

Les bulletins de vote sont distribués aux membres de l'assemblée puis dépouillés par les scrutateurs et la secrétaire. M. Martin Wettstein rappelle qu'il reste trois sièges à repourvoir.

Sont élus avec 25 voix M. Nicolas Schmoutz, 22 voix Mme Valérie Huguenot et 18 voix M. Christophe Cudré-Mauroux. Viennent ensuite avec 17 voix M. Dominique Corpataux et 10 voix M. Fabrice Pichonnaz.

Election de la Commission de naturalisation

La tâche principale de cette commission est d'auditionner les candidats et de donner un préavis au Conseil communal. Depuis son instauration lors de la dernière législature, elle a dû émettre une fois un préavis. Le Conseil communal est d'avis que quatre citoyens et un membre de l'exécutif doivent faire partie de cette commission qui doit se composer d'au moins cinq membres. Les candidats à cette commission sont les suivants : Mme Sylvie Ulrich, Mme Josiane Rappo, M. Daniel Berset, Mme Claire-Lyse Pasquier et M. Martin Wettstein. Ce dernier demande si d'autres personnes se portent candidates, ce qui n'est pas le cas.

Mme Sylvie Ulrich, Mme Josiane Rappo, M. Daniel Berset, Mme Claire-Lyse Pasquier et M. Martin Wettstein sont élus par acclamation.

4. Mode de convocation des assemblées communales pour la période législative 2011 – 2016

M. Martin Wettstein explique que la loi sur les communes prévoit, à son article 12 alinéa 1, que l'assemblée communale est convoquée au moins 10 jours à l'avance par un avis dans la feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous-ménages ou d'une convocation individuelle. L'alinéa 2 précise que l'assemblée communale décide, lors de la 1^{ère} séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales. Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle. Par souci de simplification administrative et d'économie, le Conseil communal propose d'opter pour le statu quo, à savoir l'envoi d'une circulaire en tous-ménages.

L'assemblée n'a pas de questions.

Vote du mode de convocation par circulaire en tous-ménages

oui : 32 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

Le mode de convocation par circulaire en tous-ménages est accepté.

5. Planification financière 2012 – 2016

Selon l'article 86d de la loi sur les communes, la commune établit un plan financier sur 5 ans. Ce plan financier est adopté par le Conseil communal, sur le préavis de la Commission financière, ce qui a été fait en date du 30 juin 2011. Ce plan a été élaboré grâce à un fichier mis en place par, entre autres, la Commune de Neyruz. **M. Martin Wettstein** profite de cette occasion pour remercier son secrétaire, M. Jean-Pierre Corpataux, qui nous a mis cet outil à disposition. Le Conseil communal comptait préparer ce plan financier grâce au logiciel comptable qu'il avait acquis durant la dernière législature. Malheureusement, ce logiciel est incomplet pour la planification financière car il ne tient pas compte des investissements. Cette extension est en cours d'élaboration depuis quelque temps, mais le Conseil ne pouvait plus attendre, raison pour laquelle il s'est rabattu sur le programme de Neyruz.

En premier lieu, **M. Martin Wettstein** présente les investissements que le Conseil communal souhaiterait réaliser durant les cinq premières années :

LIBELLÉS	DEPENSES					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total général	63'375.80	280'000.00	955'000.00	660'000.00	330'000.00	80'000.00
Bénéfice / perte	-	-	-	-	-	-
LIBELLES	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Participation Bertigny III	8'375.80					
Déplacement conduites d'eau	20'000.00					
Assainissement décharge des Glières	35'000.00					
Divers investissements Bâtiments		40'000.00				
Local du feu		100'000.00				
Pont des Esserts						50'000.00
Pont des Glières			150'000.00			
Route des Gondrans			750'000.00			
Véhicule du feu			25'000.00			
Butte de tir		60'000.00				
Route des Molleyres				100'000.00		
Eau potable		30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
PAL				30'000.00		
Signalisation et éclairage routier		50'000.00				
Décharge des Glières					300'000.00	
PGEE				500'000.00		

Le total des investissements s'élèverait à CHF 2'305'000.--, sans les imprévus et les reports. Ces investissements, que la commune serait contrainte de financer par l'emprunt, amèneront des amortissements obligatoires supplémentaires et des intérêts passifs. Ces chiffres pèseront bien évidemment sur les comptes communaux. La charge d'intérêts, calculée au taux moyen de 3,5% passerait à CHF 154'000.--, et les amortissements obligatoires, après une baisse en 2012, passeraient à CHF 250'000.-- environ. Les valeurs utilisées pour cette planification financière ont été communiquées par le canton pour les chiffres allant jusqu'en 2013 et évaluées par les soins du Conseil communal dès 2014. L'augmentation de la fiscalité, c'est-à-dire les rentrées fiscales, a été calculée de façon très prudente, avec une évolution inférieure à celle communiquée par le canton, soit environ 2,5% d'augmentation annuelle. Par contre, les charges liées augmentent malheureusement plus fortement. Avec ces éléments, les comptes communaux devraient évoluer comme suit :

2012 : déficit de CHF 93'321.75
 2013 : déficit de CHF 133'957.32
 2014 : déficit de CHF 172'436.58
 2015 : déficit de CHF 184'511.59
 2016 : déficit de CHF 180'982.74

M. Martin Wettstein rappelle que le plan financier n'est pas un budget et que certains investissements pourraient être reportés ou abandonnés et que d'autres objets pourraient s'ajouter à la liste. Il précise également que si le budget 2012 sera équilibré, cette amélioration se répercutera sur les comptes futurs. En conclusion, il relève que la décision de l'assemblée communale quant à l'augmentation d'impôts était plus que justifiée.

Questions :

M. Andrew Pywell demande où se trouve la route des Gondrans.

M. Martin Wettstein répond que c'est la route qui mène au terrain de football.

M. Jacques Berset demande pour quels bâtiments sont les dépenses prévues en 2012.

M. Martin Wettstein explique qu'il s'agit principalement d'éléments de la halle polyvalente.

M. Jacques Berset précise qu'il a posé cette question car lors de la dernière assemblée de paroisse, une personne s'est inquiétée de l'état de la chapelle de St-Garin qui appartient à la commune. Il relève qu'aucun frais d'entretien n'a été réalisé depuis plusieurs années et demande s'il ne faudrait pas offrir la chapelle à la paroisse car si elle reste propriété de la commune, il faudra songer à lui apporter une réfection dont les coûts de rénovation seront vite très élevés car il s'agit d'un bâtiment protégé.

M. Martin Wettstein répond que des travaux consécutifs aux dégâts produits par la grêle sont en cours d'exécution. Pour le reste, c'est à voir. Le Conseil prend note de la réflexion. M. Wettstein mentionne toutefois que le don de la chapelle à la paroisse a déjà été abordé mais que la paroisse la reprendrait que si elle était en état.

Mme Anne Spadafora demande, si la commune n'a pas les moyens, de quelle manière est étudiée l'abandon ou non de projets.

M. Martin Wettstein explique que lorsque le budget est étudié, le Conseil communal doit parfois abandonner ou reporter des investissements. Cependant, certains doivent parfois être impérativement réalisés. Il précise que la loi permet un déficit maximum de 5 % et que la commune ne peut pas aller au-delà. Une réflexion s'était faite lors de la dernière législature au sujet d'une fusion au niveau de Sarine Ouest.

Mme Anne Spadafora relève que l'on vient d'augmenter les impôts et qu'avec les projets prévus des déficits sont déjà annoncés.

M. Martin Wettstein lui explique que les communes ne peuvent pas échapper à certaines charges et certains investissements. Par exemple les structures pour la petite enfance sont des charges élevées auxquelles on ne peut se soustraire.

Mme Anne Spadafora demande s'il n'est pas possible de dire au canton que la commune n'a pas les moyens.

M. Martin Wettstein lui répond que l'Etat se sert directement sur notre compte courant de l'Etat.

L'assemblée n'a pas de questions.

6. Modification des statuts du Service social de Sarine-Ouest

La parole est cédée à **Mme Dominique Haller** qui explique que la commune de Ponthaux, membre du Service social de la Sonnaz, a contacté le comité directeur du

Service social de Sarine-Ouest en octobre 2010, pour demander la possibilité de rejoindre ce service. Les délégués des Communes de Sarine-Ouest ont accepté cette adhésion lors de l'assemblée du 3 novembre 2010. Par son adhésion au service dès le 1^{er} janvier 2012, la Commune de Ponthaux apportera le montant de CHF 16'000.—, soit CHF 25.— par habitant, selon la population légale de novembre 2010. Cette somme sera portée au capital social de l'Association.

Les statuts du SSSO sont donc modifiés comme suit:

- Art. 2 Rajout de la Commune de Ponthaux
- Art. 5 Commune de Ponthaux Fr. 16'000.--, d'où modification du total à CHF 123'557.25

Selon la demande de la Direction de la Santé et des Affaires sociales, les articles suivants doivent également être modifiés :

- Art. 25d Demande par l'entremise du service social, le préavis de la Commune de domicile d'aide sociale
- Art. 30 L'aide matérielle et les frais de fonctionnement, après déduction de la participation financière de l'Etat, des autres Cantons, des remboursements personnels, des autres participations de tiers et subventions éventuelles, ainsi que de tous les autres frais, sont répartis entre les Communes membres au prorata du chiffre de leur population dite légale

Cette version des statuts doit d'abord être approuvée par les assemblées communales de toutes les communes membres de l'Association, ensuite par le Conseil d'Etat.

Questions :

M. Jacques Berset demande comment étaient réglés la prise en charge les frais de fonctionnement jusqu'à présent.

M. Martin Wettstein explique qu'il s'agit d'une adaptation formelle de l'article. Auparavant, les frais de fonctionnement n'étaient pas mentionnés dans les statuts, mais ils étaient déjà pris en charge.

Mme Laurence Charrier souhaite savoir, au sujet du capital social, comment est-ce que l'on justifie le capital social de CHF 8'531.55 de la commune d'Autigny comparé à celui de Ponthaux de CHF 16'000.--.

M. Martin Wettstein précise qu'il s'agissait du capital social apporté lors de la création du Service social.

Vote de la modification des statuts du Service social de Sarine-Ouest

oui : 31 voix non : 0 voix abstention : 1 voix

La modification des statuts du Service social de Sarine-Ouest est acceptée.

7. Divers

Avant de céder la parole aux membres de l'assemblée, **M. Martin Wettstein**, profite de l'occasion pour remercier M. Angelo Tortorella, conseiller communal retraité... « Angelo, tu as été un des conseillers communaux qui a bénéficié de la nouvelle loi permettant à des « non-suisse » de siéger à l'exécutif. Tu n'as pas hérité de dicastères faciles puisque tu t'es occupé, entre autres, des routes communales et des bâtiments. Qui dit routes, dit déneigement, et voici le premier sujet qui fâche ; tu l'as appris à tes dépens et malheureusement ton épouse aussi. Tu as mené à bien le projet de la traversée du village, mais tu n'as pas eu le plaisir de le terminer. Qui aurait pensé qu'entre le moment du vote et sa réalisation, il ait fallu plus de 4 ans pour le réaliser. Tu as gardé à flot l'état de nos immeubles, même si certains prenaient l'eau lors des intempéries. Tu as également mené à bien la rénovation du bâtiment des maîtres, ce qui nous permettra de faire des économies d'énergie substantielles. Angelo, tu as passé d'innombrables heures au service de la population. Tu as parfois eu peur d'en faire trop, et que je t'en fasse le reproche, à cause du nombre d'heures de travail. Mais ce que tu as fait, tu l'as fait à fond, au plus près de ta conscience, et sans arrière pensée. Je te remercie pour ton engagement, ta camaraderie et ta bonne humeur. J'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer avec toi, et ce petit présent te donne l'occasion de rattraper le temps que tu n'as pas pu passer avec Nicole lors des 5 dernières années. Merci beaucoup. »

M. Angelo Tortorella remercie ses anciens collègues et relève qu'il a eu énormément de plaisir à collaborer au sein du Conseil durant ces 5 dernières années. Il souhaite tout de bon aux nouveaux conseillers. Il remercie M. Daniel Chablais et Mmes Chantal Gobet et Sabine Barras qui réalisent un excellent travail dans les coulisses. Merci à tous pour ces 5 dernières années, qui lui ont apporté de l'amitié au niveau du Conseil et de nouvelles connaissances pour la commune.

Questions :

Mme Anne Spadafora souhaite faire une réflexion au sujet de l'eau et des restrictions de sa consommation. Au printemps, les habitants ont reçu une missive les informant que les propriétaires devaient remplir leur piscine lundi soir. Ce tous-ménages a été envoyé alors que nous étions déjà en période de sécheresse. Un mois plus tard, les habitants recevaient un message de restriction d'eau, également pour la consommation du ménage. Elle ne comprend pas pourquoi le Conseil n'a pas attendu de voir l'évolution des conditions météorologiques et de demander le remplissage des piscines lorsque que les bassins seront pleins.

M. Martin Wettstein répond qu'en effet lors de la restriction d'eau les sources étaient basses. A ce moment, le distributeur d'eau concernait 4 communes. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, le fournisseur d'eau ne fournit de l'eau plus qu'à Autigny et Chénens. Un tous-ménages annulant la restriction parviendra aux habitants ces prochains jours. Il explique également que si les piscines ne sont pas remplies, elles se détériorent. Il relève également que cette restriction ne concerne pas les propriétaires de source.

M. Yvan Sapin précise que c'est notre fournisseur d'eau, c'est-à-dire la commune de Chénens, qui surveille le niveau du réservoir et qui décide d'une restriction d'eau. Le Conseil communal le fait ensuite suivre à ses citoyens. Lors de sécheresse, tout le monde arrose et le réservoir n'arrive plus à suivre.

Mme Anne Spadafora comprend la restriction mais demande s'il ne faudrait pas élaborer des priorités quant à son utilisation.

M. Yvan Sapin rappelle que c'est le fournisseur d'eau qui gère ce problème.

M. Martin Wettstein relève que le Conseil communal a assaini durant cette dernière législature certaines conduites d'eau ce qui a résolu un problème de fuite. Il pense qu'il n'y aura certainement pas ce problème l'année prochaine car le fournisseur ne fournira de l'eau plus qu'à deux communes. Ce sujet sera tout de même étudié au sein du Conseil.

M. Jacques Berset revient sur l'intervention de M. Daniel Chablais au début de l'assemblée et le remercie pour ses renseignements relatifs aux aspects techniques et organisationnels des véhicules qu'il utilise. Les remarques faites lors de l'assemblée communale s'adressaient au Conseil communal et non à l'employé. Les citoyens ne sont pas censés savoir qu'il y a un accord entre le Conseil et l'employé communal pour l'utilisation de machine, équipement privé, dans le cadre de son activité communale en échange de l'utilisation du matériel communal. Il souhaite que ce point soit lors d'une prochaine assemblée car il ne trouve pas normal que l'employé communal utilise ses propres outils pour la gestion communale.

M. Martin Wettstein lui rappelle que beaucoup de choses sont de la compétence du Conseil communal. Dans le cas contraire, une assemblée serait organisée chaque mardi en lieu et place du Conseil. Si des personnes se plaignent, elles doivent le faire auprès du Conseil communal. Les coordonnées de chaque conseiller sont affichées au pilier public ou sur le site internet de la commune.

M. Jacques Berset trouve dommage que le plan financier ne soit pas publié dans le bulletin communal.

M. Martin Wettstein explique que le Conseil communal ne souhaitait pas le montrer à tout le monde avant l'assemblée et ainsi garder la primeur aux personnes qui s'intéressent et se déplacent. Celui qui souhaite le voir pourra le consulter sur le site internet de la commune lorsque le procès-verbal sera publié.

M. Jacques Berset ne partage pas cette opinion. Il faut informer le citoyen et lui donner la possibilité de se préparer avant l'assemblée. D'autre part, il demande au Conseil communal de présenter un bref rapport relatif à l'imposition sur les chiens ainsi que sur la mise en œuvre du règlement voté en décembre 2009.

M. Martin Wettstein prend note de la demande.

Les membres de l'assemblée n'ayant plus de question, **M. Martin Wettstein** remercie ses collègues du Conseil communal pour leur engagement depuis le début de cette législature, pour le travail constructif, la collégialité qui règne durant les séances et la très bonne entente. Il remercie également le personnel administratif, Mesdames Chantal Gobet et Sabine Barras qui accomplissent un travail immense et souvent dans l'ombre. Sans leur engagement, beaucoup de tâches ne seraient pas réalisées. Merci Mesdames pour votre inestimable travail. Merci également à notre employé communal pour ses nombreuses heures au service de nos infrastructures. Merci Daniel. Merci aussi à toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune, soit au niveau de la conciergerie, la déchetterie et toutes les autres tâches. Sans ces personnes, la commune « ne tournerait pas » comme elle devrait. Et merci à vous citoyens, pour votre confiance.

L'Assemblée communale est close à 21h25.

La secrétaire :



Sabine Barras

Le syndic :



Martin Wettstein